

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1754

présenté par

Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Sage, M. Girardin, M. Benoit, Mme Thill, M. Naegelen et
M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 14

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Avant le 1^{er} octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile en France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile française (malus, bonus et prime à la conversion), afin notamment de mettre en évidence le besoin d'harmonisation entre la fiscalité automobile nationale et celle des autres pays membres de l'Union européenne.